

L'élaboration et la mise à jour du Document Unique s'imposent à l'employeur pour toute entreprise employant un ou plusieurs salariés. C'est un outil permettant d'engager une démarche de prévention dans l'entreprise et de la pérenniser.

Une pénalité de 1500€ par unité de travail peut vous être appliquée :
décret français n°2001-1016 du 5 novembre 2001

Le MEDEF doit vous informer

L'entreprise c'est la vie

Medef Béziers Littoral Ouest
Hérault
ZAE La Crouzette
25 rue de l'industrie - BP 3141
34516 BEZIERS CEDEX
Tél : 04 67 76 01 21

Les risques environnementaux

Comment les prévenir ?

Comment les évaluer ?

Comment les intégrer au document unique ?

Le JEUDI 17 OCTOBRE 2013 à 8H30

CASTORAMA – Rond point des Entrepreneurs à Béziers ZAC La Domitienne (plan d'accès ci après)

Programme :

8h30 : Accueil des participants par Fabrice DI MEGLIO,
Directeur de Castorama
Petit déjeuner

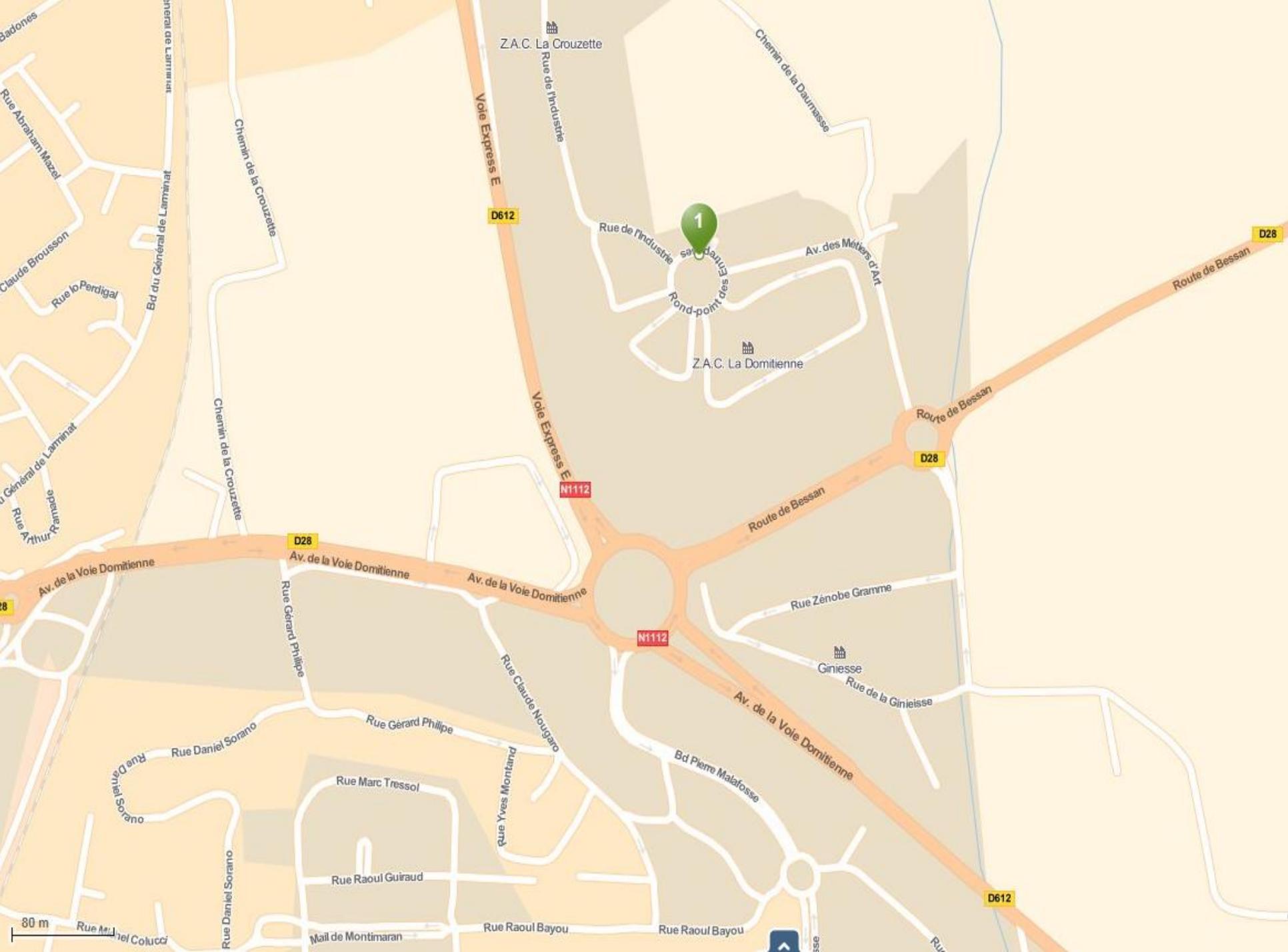
9h00 : Intervention de :

- **Olivier TOMA - Agence «Primum non nocere »
Conseil en développement durable et santé**

11h30 : Echanges avec les participants et pot de convivialité

*Merci de vous inscrire par retour de mail :
mjdard@medef-beziers.fr*





D612

D28

D28

D28

N1112

N1112

D612

80 m